

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCAION du 27-11-2014, pour le 02-12-2014 à 20h 30, avec l'ordre du jour :

- 1- Recensement de la population 2015 : fixation de la rémunération des agents recenseurs.
- 2- Rétrocession du bâtiment-relais (la miellerie).
- 3- Décisions modificatives budgétaires.
- 4- Droit de place.
- 5- Formation du personnel : prise en charge des frais de repas.
- 6- Convention mutualisation CDC.
- 7- Convention d'occupation temporaire d'équipement sportif communal.
- 8- Élection d'un adjoint au Maire.
- 9- Modification de la composition des différentes commissions et des interlocuteurs.
- 10- Déplacement de l'abribus.
- 11- Questions diverses.

SÉANCE : débutée à 20h 30.

Secrétaire de séance : M. Christian FOUCHER.

Sont présents les Conseillers Municipaux :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1- M. Christian FERRU | 8- Mme Marie-Christine MORIN |
| 2- Mme Marylène TEXIER | 9- M. Thierry MADÉ |
| 3- M. Philippe MARC | 10- M. Jean-Luc DIEUMEGARD |
| 4- M. Frédéric BAUDOUIIN | 11- M. Christian FOUCHER |
| 5- M. Daniel BOUTHIER | 12- M. Claude BRISSET |
| 6- M. Jean-Marc BLANCHET | 13- Mme Marianne JANUS |
| 7- Mme Sophie FOUGA | 14- M. Dominique HEISE |

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, le Maire.

La lecture de deux précédents comptes rendus est faite et ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Deux adjonctions à l'ordre du jour sont proposées :

- Attribution d'un numéro, rue de Véron pour l'immeuble cadastré 970 section A.
- Continuité du service : Recrutement d'un nouvel agent contractuel.

Puis le Maire passe à l'ordre du jour :

1-Recensement de la population 2015 : fixation de la rémunération des agents recenseurs. Monsieur le Maire rappelle que le recensement aura lieu du 15-01-2015 au 14-02-2015, et après débat le conseil municipal fixe la rémunération des agents recenseurs en fonction de la dotation attribuée par l'état.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

2-Rétrocession du bâtiment-relais

Le crédit-bail (de 10 ans) est arrivé à terme (au 31 octobre 2014)
Pouvoir est donné à Monsieur Le Maire pour finaliser l'opération.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

3-Décisions modificatives budgétaires (virement de crédit) :

Pour permettre la réalisation des travaux de sécurité devant le bâtiment d'EMMAÛS
Et l'implantation d'un second radar.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

4-Droit de place près du foyer rural :

gratuité pour les commerçants ambulants pendant un an, sous réserve d'une trop grande demande.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

5-Frais de repas et de transport lors de la formation du personnel :

Prise en charge par la collectivité suivant justificatifs et barèmes en vigueur.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

6-Convention de la mutualisation de la CDC :

Dans l'attente d'une réflexion globale sur les coopérations entre les communes et la communauté de communes au titre du schéma de mutualisation, il est proposé des conventions de mutualisation de services notamment dans le cadre du bon fonctionnement des écoles et activités garderies pour les services techniques , administratifs, et garderie.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

7-Convention pour l'occupation temporaire de l'équipement sportif communal (terrain de foot) :

En raison des difficultés rencontrées dans la gestion de ses terrains sportifs suite à des travaux, la ville de SAINT JEAN d' ANGÉLY, en accord avec les représentants des clubs de foot et maires, propose une convention d'occupation temporaire.

Monsieur Jean-Marc BLANCHET donne lecture de la convention qui est conclue pour la saison sportive 2014-2015 en cours, à savoir du 17-11-2014 au 31 mai 2015.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

8-Élection d'un premier Adjoint :

En remplacement de M. Jean GRANDILLON, M. le Maire demande si un membre du conseil souhaite être candidat aux fonctions de 1er adjoint ; aucune personne ne se déclare, donc le Maire propose Mme Marylène TEXIER ;

Le vote a lieu à bulletin secret :

Marylène TEXIER : 9 (neuf) voix sur 14 exprimées

Jean-Luc DIEUMEGARD : 1 voix

Jean-Marc BLANCHET : 1 voix

Marianne JANUS : 3 voix.

Marylène TEXIER est élue à la majorité absolue 1ère Adjointe au Maire.

9-Modification de la composition des différentes commissions et des interlocuteurs.

Monsieur le Maire propose Madame TEXIER responsable de la commission Fêtes et Cérémonies, et

Monsieur le Maire propose M. Philippe MARC responsable de la commission Finances et Projets.

M. Daniel BOUTHIER se propose interlocuteur de La Giraud, de La Primauderie, des Frouins et du Bois Gachet.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

10-Déplacement de l'abribus.

Monsieur le Maire propose que l'abribus soit installé dans le village où le plus grand nombre d'élèves prennent le bus pour éviter toute réclamation.

Les interlocuteurs villages sont chargés de faire l'enquête et d'en restituer le résultat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Adjonctions acceptées par le conseil municipal :

- Attribution d'un numéro, rue de Véron pour l'immeuble cadastré 970 section A (ayant une sortie sur la rue de Véron par les parcelles 969 et 972)

Il est attribué comme adresse : N°570 RUE DE VERON.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

- Continuité du service : recrutement d'un nouvel agent contractuel.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de Madame NAFFRICHOUX arrive à son terme le 31-12-2014 ; elle fait valoir ses droits à la retraite.

Madame PATRY, déjà connue de notre collectivité, prendra en charge l'entretien des lieux publics. Un contrat d'une durée maximum de 20h par semaine lui sera proposé.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Informations :

-Le Maire informe que la pose de buses à Véron sera faite par l'entreprise «GAEC DU MARRONNIER» dès que possible.

-Le Maire demande de choisir des critères pour l'invitation au «repas des séniors» qui doit avoir lieu le dimanche 22-02-2015.

Critères choisis par les membres du conseil : à partir de 62 ans, et uniquement pour les personnes qui habitent sur la commune.

La peinture des poutres en fer de l'atelier municipal est faite.

Le poteau du radar est posé.

Les milieux de chemin ont été nettoyés.

La tornade du 3-1 -2014 a fait des dégâts ; la demande de reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle n'a pas été retenue. Le maire remercie les élus venus prêter main forte ce jour-là.

Monsieur Philippe MARC a participé à un séminaire de la CDC sur les compétences à venir (2016).

Monsieur Daniel BOUTHIER a assisté à 3 réunions : à Nantillé sur la Saintonge Dorée, à Saintes sur la police du Maire, et à Saint Jean d'Angély sur les Nuits Romanes.

La cagouille n° 34 avance bien et elle sera distribuée entre le 15 et le 20 décembre 2014.

Le site de la commune est mis à jour régulièrement.

-Dates à retenir, au foyer rural :

Le samedi 13-12-2014 : concert de l'ADMS au foyer rural.

Le vendredi 19-12-2014 : Noël des enfants à 15h 30 et du personnel à 19h 30.

Le lundi 22-12-2014 à partir de 14h : animation-découverte autour du livre de Noël par les responsables de la bibliothèque.

Le vendredi 16-01-2015 à 19h : vœux du Maire, et verre de l'amitié, pour les acteurs de la commune.

Le vendredi 23-01-2015 à 20h 15 : pot aux nouveaux arrivants et vœux à toute la population avec brioche des rois.

INTERVENTIONS :

- M. Claude BRISSET signale que le curage de buses devient urgent avec les évènements climatiques actuels ; Monsieur le Maire informe que ce travail est prévu la semaine prochaine.

Séance levée à 23h 30